

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Alzheimer  
Parkinson  
Sclérose...**  
aidants  
malades  
associations  
professionnels  
diagnostic  
prévention  
handicap  
souffrance  
éthique...

# Maladies neurodégénératives Une rencontre pour en parler Vendredi 27 Septembre à Mende

Maladie d'Alzheimer, Parkinson, Sclérose en plaque... En Occitanie, plus de 85 000 personnes sont atteintes par une maladie-neurodégénérative. Ces pathologies en constante progression sont un défi pour notre système de santé et pour la politique de recherche, en France comme à l'international. Pour sensibiliser et partager les bonnes pratiques entre professionnels, patients et aidants, l'Agence régionale de santé Occitanie organise en partenariat avec le Conseil Territorial de Santé de Lozère\* une rencontre ouverte à tous, le Vendredi 27 Septembre à Mende.

Du fait du vieillissement progressif de la population et de l'absence de traitements curatifs, le nombre de patients souffrant d'une maladie-neurodégénérative devrait croître de manière régulière dans les années à venir. A titre d'exemple un nouveau cas de maladie d'Alzheimer est diagnostiqué toutes les 3 mn en France.

En Lozère, au titre d'une affection de longue durée, plus de 730 personnes bénéficient d'une prise en charge pour la maladie d'Alzheimer (ou une maladie apparentée), plus de 340 pour la maladie de Parkinson et plus de 100 pour la sclérose en plaques\*. L'impact de ces pathologies sur la qualité de vie des personnes malades mais aussi celle de leur entourage en fait une priorité majeure de santé publique.

Le Plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019, adopté par le gouvernement, s'inscrit dans une dynamique de progrès en matière de recherche, de soins et d'accompagnement en apportant des réponses concrètes aux besoins des patients et de leurs aidants. Patients, proches, bénévoles ou professionnels sont invités à venir s'informer et échanger sur les différentes dimensions de ces pathologies. Avancée de la recherche, diagnostic, soutien des aidants, éthique, autant de sujets qui seront évoqués au travers de témoignages de patients, de professionnels et d'échanges de pratique :

**Vendredi 27 Septembre de 13h00 à 17h30**

**Salle Georges Freche 8 Place du Foirail 48000 Mende**

**Ces rendez-vous gratuits et ouverts à tous, sont organisés dans chaque département d'Occitanie.**

**Inscrivez-vous sur [www.assises-maladies-neurodegeneratives2019.fr](http://www.assises-maladies-neurodegeneratives2019.fr)**

ou par Tél : 04 66 49 55 92 / 04 66 49 40 71 (Lundi au vendredi 09h00-12h00/14h00-16h00)

*\*(SNDS - cartographie des pathologies et des dépenses CNAMTS 2016)*



## Le conseil territorial de santé (CTS)

Les CTS sont des instances de démocratie sanitaires placés auprès de l'ARS

Installé dans chaque département, chaque CTS est composé de 50 membres maximum, répartis en 5 collèges.

Le collège n° 1 représentant les professionnels et offreurs des services de santé,

Le collège n°2 représentant les usagers et associations d'usagers,

Le collège n°3 représentant les collectivités territoriales ou les regroupements,

Le collège n°4 représentant les représentants de l'Etat et les organismes de

sécurité sociale, Le collège n°5 représentant les personnalités qualifiées.

Les CTS sont à l'écoute des territoires et veillent à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches locales de santé fondées sur la participation des habitants. Dans ce cadre les CTS notamment :

- ✓ contribuent à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du Projet Régional de Santé (PRS), en particulier sur les dispositions concernant l'organisation des parcours de santé
- ✓ participent à la réalisation du diagnostic territorial partagé qui a pour objet d'identifier les besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la population en s'appuyant sur des données d'observation en prenant « en compte l'expression des acteurs du système de santé et notamment celle des usagers »
- ✓ formulent des propositions d'amélioration de la réponse aux besoins de la population sur le territoire, notamment sur l'organisation des parcours de santé
- ✓ émettent un avis sur le diagnostic partagé et le projet territorial de santé mentale

### Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc Club du Millénaire  
1025 rue Henri Becquerel  
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

[www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)

Suivez-nous aussi sur Twitter @ARS\_OC

### Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77

[vincent.drochon@ars.sante.fr](mailto:vincent.drochon@ars.sante.fr)

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

[sebastien.pageau@ars.sante.fr](mailto:sebastien.pageau@ars.sante.fr)

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

[anne.cianfarani@ars.sante.fr](mailto:anne.cianfarani@ars.sante.fr)